

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 8 NOVEMBRE 2019****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-neuf, le huit novembre à 20H30**

lieu

Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au

- En exercice 24
Valentin,ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. JOSSE****Maire.**- Présents 18
+ 2 pouvoirs**Membres du Conseil :** JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève, COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON Marylène, BETARD Gildas, BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLIER Alexandrine, GUILLET Murielle, MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne, VINCENT Anthony

- Votants 20

Absents excusés : Hélène MEUNIER, Jeanne-Marie BROMET, Stéphane PINEAU**Absents :** David BATTEUR, Vincent METAY, Chantal MARCHAND**Secrétaire :** Michèle BREMAUD

- Absents : 6

Hélène MEUNIER a donné procuration à Alexandrine GROLIER
Stéphane PINEAU a donnée procuration à Valentin JOSSE**Date de la convocation : 4 novembre 2019*****ORDRE du JOUR.***

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Décision modificative budget de la commune
- Proposition de prêt de 150 000 € pour les travaux d'aménagement de voirie
- Adhésion au contrat groupe « prévoyance » avec le centre de gestion de la fonction publique de la Vendée
- Renouvellement de la convention « Prestation paie » avec le centre de gestion de la fonction publique de la Vendée
- Questions diverses

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux Consorts THIBAUDEAU
N° 201911D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître JADAULT, notaire à La Chataigneraie, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant aux consorts THIBAUDEAU et située 3 rue de la Fontaine à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée AB 128, AB 426, AB 541, AB 595, AB 597, AB 694, AB 855, AB 857, AB 858, AB 867, AB 869, AB 871, AB 873, AB 875 d'une surface totale 17 a 60 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 70 000 € plus 5 250 € de commission d'agence plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr JOUSSEAUME David et Mme VINET Sophie
N° 201911D002**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître TOMLJANOVIC, notaire à Puzauges, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr JOUSSEAUME David et Mme VINET Sophie et située 15 rue Nationale à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée AB 11 d'une surface totale 7 a 85 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 74 250 € plus 4 750 € de commission d'agence plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mme RANGEARD Paulette
N° 201911D003**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître JADAULT, notaire à La Chataigneraie, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mme RANGEARD Paulette et située 13 bis, rue Plante Choux à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée ZI 110 d'une surface totale 8 a 62 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 120 000 € plus 6 800 € de commission d'agence plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DE LA COMMUNE
N° 201911D004**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N° 2 du budget principal de la commune ci-dessous :

Décision modificative N° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-43 : BATIMENTS COMMUNAUX	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

**OBJET : PRET DE 150 000 € POUR LES TRAVAUX DE REPARATIONS DE GROSSES VOIRIES (RUE DE BEAULIEU)
N° 201911D005**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de financement. La proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée est approuvée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 150 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements (Travaux de réparations de grosses voirie : rue de Beaulieu)

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur par tranche devant intervenir dans les 4 mois à compter de la date d'édition du contrat de prêt

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,59%

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Commission**Commission d'engagement : 150,00 EUR**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt de 150 000 € décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

**Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « DE LA PRESTATION PAIE » AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
N° 201911D006**

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction de la Fonction Publique de Vendée assure la « prestation paie » pour les agents et élus de la collectivité. Elle nous propose le renouvellement de la convention qui se termine le 31 décembre 2019.

Pour formaliser cette prestation, Monsieur le Maire présente un projet de convention qui est proposé pour un an et se renouvellera par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Après débat, le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET
FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
N° 201911D007**

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil Municipal, a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-dessous :

- Garantie 1 : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire

GARANTIE OBLIGATOIRE : INCAPACITE DE TRAVAIL								
Base des cotisations	TIB + NBI + RIB							
Base des prestations	TIN + NBI + RIN (sauf CIA et PFA)							
Choix du Niveau par l'agent Assuré								
Niveaux :	N 1	N 2	N3	N4	N 5	N6	N7	N8
TIN + NBI si DT/IJ :	90%	90%	90%	90%	100%	100%	100%	100%
RIN si DT/IJ :	0%	90%	90%	90%	0%	90%	90%	90%
RIN si PT franchise 30J	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%	0%
RIN si PT franchise 90 J	0%	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%
Taux de cotisation								
Taux HT :	0.57%	0.70%	0.73%	0.72%	0.71%	0.86%	0.90%	0.89%
Taux TTC :	0.61%	0.75%	0.78%	0.77%	0.76%	0.92%	0.96%	0.95%

- Garantie 2 : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 90 % TIN+ NBI) – 0,52 % TTC
- Garantie 3 : perte de retraite consécutive à une invalidité à hauteur de 90 % – 0,26 % TTC
- Garantie 4 : décès (100% TIN + NBI annuel) – 0,25 %

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Il appartient à présent au Conseil de se prononcer sur :

- **L'adhésion de la commune, via une convention d'adhésion tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble de ses agents avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE ;**
- **Le cas échéant, le montant de la participation financière de la collectivité et ses modalités d'attribution.**

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Vendée,*
- *Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation au prestataire TERRITORIA MUTUELLE,*
- *Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire en date du 7 novembre 2019*

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **Article 1** : D'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.
- **Article 2** : **De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour toute les garanties.** De même, le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent.

Les montants de cette participation sont exprimés en € bruts.

La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

- **Article 3** : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

OBJET : MOTION POUR LA TRESOSERIE N° 201911D008
--

La DGFIP a engagé une démarche de restructuration de son réseau qui derrière un objectif affiché, pour mieux communiquer, « d'amélioration du service de proximité », cache en réalité un plan drastique d'économies, sans lien avec les besoins du territoire et prévoyant :

- La fermeture de 21 trésoreries, dont celle de La Chataigneraie, au profit de 3 gros centres ;
- La fermeture de 4 services Impôts Entreprises, au lieu de 6 actuellement ;
- La fermeture de 3 Services de Publicité Foncière, au lieu de 4 actuellement ;
- La suppression de l'accueil au public.

La trésorerie de La Chataigneraie assure pour les habitants, les élus et les agents territoriaux, un réel service de qualité et de proximité en termes de traitement des redevances, de gestion des régies financières, de suivi des écritures budgétaires, d'analyses fiscales et financières, et de conseils comptables et budgétaires.

La fermeture de la trésorerie de La Chataigneraie représenterait des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches et une réelle perte de qualité dans l'accompagnement des services de la Commune. La disparition de la Trésorerie irait également à l'encontre du nécessaire maintien des services publics en milieu rural qui constitue un enjeu majeur. Il en est de même pour les autres services de la DGFIP concernés eux aussi par cette restructuration.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'alerter Monsieur le Ministre de l'Economie et de Finances publiques et Monsieur le Président de la République sur la non pertinence du projet de redéploiement proposé :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour et 5 abstention :

- **De prendre une motion** contre la fermeture de la Trésorerie de La Chataigneraie et en faveur plus généralement du maintien du service public de l'Etat en Vendée ;
- **De saisir** les autorités concernées ;
- **D'autoriser**, Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DODI PROJECT »
N° 201911D009**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de l'Association « D.O.D.I. PROJECT » qui sollicite les communes du Pays de La Chataigneraie pour demander une subvention.

En effet, cette association, vise chaque année, à faire découvrir une commune du Pays de La Chataigneraie, à la communauté britannique en impliquant les écoles primaires, des classes de troisième et des adultes britanniques et français.

Pour fêter ses 20 ans, l'association a instauré un programme en 3 temps le vendredi 29 mai, une cérémonie officielle, une visite d'exposition et un apéritif dinatoire au collège St Joseph de la Chataigneraie.

Le conseil municipal après **délibération décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150 € à l'association « D.O.D.I. PROJECT »** pour l'organisation de ce temps fort, et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
V. JOSSE